



Avenue de l'Hôpital 18A  
Rue Saint-Luc 3  
7000 MONS

☎ 065/33.45.05

☎ 065/35.21.76

info@iramps.be

www.iramps.be

---

*Devenir bachelier en Droit...*

---

*Pourquoi pas ?*

Faire partie d'un service juridique d'une entreprise publique ou privée;  
prester vos services au monde judiciaire, dans un cabinet d'avocat ou dans une étude notariale;  
être un véritable partenaire de la vie économique et sociale :

toutes ces perspectives vous motivent ?  
Vous avez le sens des contacts humains et du dialogue;  
vous êtes habile dans les négociations;  
vous vous organisez de manière méthodique et rigoureuse;  
vous êtes doté d'un esprit de synthèse;  
vous savez respecter la confidentialité d'une affaire...,

**Le BACCALAUREAT en DROIT  
est à votre portée !**

Au terme de ces études, les capacités acquises doivent permettre, notamment :

- de jongler avec les termes juridiques et de les utiliser à bon escient;
- de maîtriser les rouages juridiques;
- de connaître et mettre en application des prescriptions légales et administratives en lien avec une matière spécifique ou à une profession déterminée;
- d'accueillir les clients, d'analyser leur situation, de rassembler les documents nécessaires, de rechercher les informations auprès des diverses administrations;
- de gérer au jour le jour des procédures administratives, des dossiers relevant du contentieux, du financier, du domaine fiscal ou social.

Les cours de la section  
**BACCALAUREAT EN DROIT**  
sont regroupés par unités de formation qui constituent sa grille-horaire.

La section se compose d'un ensemble d'unités de formation réparties selon les groupes A, B, C et D sur une durée de 3 à 4 ans (*en fonction de votre statut, de vos connaissances en langues...*).

Les unités de formation doivent impérativement être suivies dans un ordre chronologique fixé par l'organigramme.

La réussite de chacune des unités de formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite.

Toutes les attestations obtenues sont capitalisables pour donner droit à la présentation de l'épreuve intégrée.

La réussite de l'épreuve intégrée associée aux attestations de réussite confèrent le titre de **BACHELIER en DROIT**.